

Mairie de Canly



21, rue des Écoles – 60680 CANLY  
Téléphone : 03 44 83 97 72  
accueil@canly.fr  
www.canly.fr

## Conseil municipal du 3 mai 2024

### Liste des délibérations examinées par le conseil municipal (art L2121-25 du CGCT) :

- Délibération n°20240503/01 : Décision modificative n°1 du budget primitif. *Adoptée.*
- Délibération n°20240503/02 : Convention avec la SAUR pour le contrôle des appareils de lutte contre l'incendie. *Adoptée.*
- Délibération n°20240503/03 : Convention d'intervention foncière avec la SAFER. *Adoptée.*
- Délibération n°20240503/04 : Bilan de la concertation et arrêt des ZAENR. *Adoptée.*
- Délibération n°20240503/05 : Etude sur la reconfiguration de la partie accueil de la mairie. *Adoptée.*
- Délibération n°20240503/06 : Etude sur l'extension adaptée aux usages du groupe scolaire en remplacement de l'actuelle véranda. *Adoptée.*
- Délibération n°20240503/07 : Etude de faisabilité d'une résidence séniors et d'une maison d'assistantes maternelles *Adoptée.*
- Délibération n°20240503/08 : Création d'un poste d'ATSEM à temps non complet de 27,18/35<sup>ème</sup>. *Adoptée.*
- Délibération n°20240503/09 : Choix du traiteur pour le repas des aînés. *Adoptée.*
- Délibération n°20240503/10 : Choix de l'animation lors du repas des aînés. *Adoptée.*
- Délibération n°20240503/11 : Choix de la société pour le feu d'artifice. *Adoptée.*
- Délibération n°20240503/12 : Choix de l'animation pour le spectacle de Noël des enfants de la commune. *Adoptée.*
- Délibération n°20240503/13 : Nouveaux critères d'attribution de la participation financière pour les centres aérés. *Adoptée.*
- Délibération n°20240503/14 : Proposition d'une mutuelle communale pour les habitants de la commune. *Refusée.*

Affichée à Canly le 6 mai 2024.

Le Maire

Lionel GUBON



N.B : selon l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021, le procès-verbal du 3 mai 2024 sera adopté lors de la prochaine séance de conseil municipal et publié après son adoption sur le site internet de la commune. Un exemplaire papier est consultable en mairie aux heures et jours d'ouverture du secrétariat.